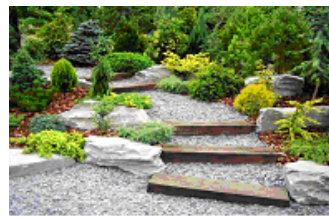
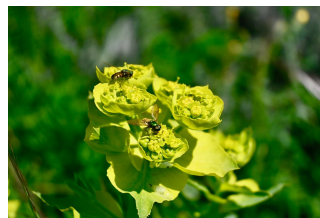




CFPPA Carmejane

La réussite au cœur
des Alpes du Sud



TAILLE DES ARBRES FRUITIERS

Durée de la formation :

10 jours (56 heures)

Date de session :

De février à Mars.

Variable selon les demandes.

Lieu :

CFPPA Carmejane

Route d'Espinouse

04510 Le Chaffaut-Saint-Jurson

Pour l'année précédente :

Taux de réussite : 100%

Taux de satisfaction : 100%

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Connaître et mettre en œuvre la technique de taille de formation et de fructification des arbres fruitiers
- Effectuer des opérations de taille en respectant les règles de sécurité et les consignes données pour acquérir un savoir faire professionnel

CONTENU DE LA FORMATION :

Alternance des apports théoriques et pratiques avec mise en situation.

Phase théorique en centre

- Morphologie de l'arbre et connaissance des différents stades de végétation
- Incidence de la taille sur le développement de l'arbre

Phase pratique sur verger

- Utilisation et entretien du matériel dans les règles de sécurité
- Reconnaissance des différents organes végétatifs des arbres
- Conduire différents types de taille en fonction des espèces
- Le geste professionnel

Contacts :*Responsable de la formation :**Responsable administrative :*

Rabia ARAB

rabia.arab@educagri.fr

Tél : 04.92.34.60.56

Accessibilité :*Référente handicap :*

Rabia ARAB

rabia.arab@educagri.fr

*Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.**Nous contacter pour connaître les modalités.***MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :**

Formation 100% présentiel en centre de formation avec des apports théoriques et des pratiques de la taille sur des vergers.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Évaluation pratique
- Une attestation de formation est délivrée après réussite à l'évaluation

PRÉ-REQUIS ET PUBLIC VISÉ :

- Avoir plus de 18 ans
- Salarié en entreprise, indépendant, employé de Mairie ou particulier et toutes les personnes voulant acquérir des connaissances concernant la taille des arbres fruitiers.

CONDITION D'ADMISSION :

- Aucune

TARIFS :

- 840 euros (12 €/heure par personne)

Un devis est établi sur demande. Nous contacter.

INFORMATIONS FINANCEMENT :

Financement de la formation	Démarches
Financement Personnel ou demandeur d'emploi	Consulter le CFPPA pour un devis ou Financement possible par le Compte Personnel de Formation (CPF) via l'application https://www.moncompteformation.gouv.fr
Chef d'entreprise agricole	Consulter vos droits VIVEA
Salarié	Se renseigner auprès de son employeur

Mis à jour le 21/01/2022